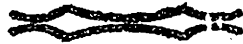


REPUBLIQUE GABONAISE

SERVICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES -

CEPED
CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION
ET LE DEVELOPPEMENT
15, rue de l'École-de-médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION
1969 - 1970



METHODOLOGIE

I N T R O D U C T I O N



Ce document réalisé par Michel FRANCOIS, Chef du Bureau des Enquêtes et de la Démographie du Service National de la Statistique et des Etudes Economiques trace les grandes lignes de la méthodologie du Recensement Général de la Population 1969 - 1970 exécuté dans le cadre du Programme des Recensements.

Reprenant l'ensemble du dossier concernant cette opération depuis 1967, et selon une articulation préconisée lors du cycle d'études sur l'organisation et la conduite des Recensements (C E A Addis-Abeba 1968) ce document directeur présente les travaux exécutés, les principales conclusions à en tirer et met en évidence les lignes directrices des études démographiques à venir.

Edmond FAUSTHER

Chef du Service National de la
Statistique et des Etudes Economiques

S O M M A I R E

1.	PLANIFICATION du RECENSEMENT	page	1
2.	STRUCTURES et DIMENSIONS du BUREAU du RECENSEMENT	page	5
3.	COUTS du RECENSEMENT	page	9
4.	CHOIX des SUJETS-PRÉPARATION des TABLEAUX	page	11
5.	ÉTABLISSEMENT du QUESTIONNAIRE - TESTS	page	15
6.	CARTOGRAPHIE	page	21
7.	LISTES des LOCALITÉS et DELIMITATION des ZONES de RECENSEMENT - LISTES de CONTRÔLE	page	33
8.	OPÉRATION PILOTE	page	35
9.	RECRUTEMENT - FORMATION - INSTRUCTIONS	page	37
10.	MÉTHODE du RECENSEMENT	page	41
11.	TRAITEMENT ÉLECTRONIQUE des DONNÉES	P.M (1)	51
12.	VALIDITÉ de l'OPÉRATION.CRITIQUES. CONCLUSIONS	page	53

(1) ce chapitre fait l'objet d'un document particulier.



I. PLANIFICATION du RECENSEMENT

Le RECENSEMENT GENERAL de la POPULATION 1969 - 1970 s'inscrit au GABON dans le cadre de la planification à long terme.

Actuellement ce type d'opération est prévu pour l'ensemble du Pays tous les dix ans et plus fréquemment pour les villes à développement rapide.

Les enquêtes démographiques par sondage et intercensitaires prévues n'ont pas été réalisées depuis 1961 car le SERVICE NATIONAL de la STATISTIQUE et des ETUDES ECONOMIQUES avait demandé l'installation d'un RESEAU PERMANENT D'OBSERVATION des FAITS DEMOGRAPHIQUES. Le manque de personnel d'encadrement et de crédit n'a pas permis cette installation au cours de la décennie. (1960-1970)

Dans le cadre du RECENSEMENT MONDIAL de la POPULATION 1970, préconisé par les NATIONS-UNIES, le Service Statistique a mis au point en 1967 un PROJET d'ETUDES DEMOGRAPHIQUES.

1. CADRE GENERAL du PROJET.

1.1. Le projet est basé sur une installation progressive d'antennes démographiques appuyée sur un recensement exhaustif.

1.2. Moins d'un an après la fin du recensement, il est prévu une couverture suffisante du Pays pour obtenir des estimations valables au niveau national. La couverture générale du Pays doit se faire en dix ans et déboucher sur un état-civil réel et efficace.

2. OBJECTIFS du RECENSEMENT

2.1. Le renouvellement des données du recensement et de l'enquête démographique de 1960 - 1961.

2.2. Une série de données précises et récentes pour le second plan quinquennal 1971-1975.

2.3. Réaliser une opération flash en forme de dénombrement simplifié, en intégrant au maximum l'administration dans sa préparation et son exécution.

2.4. Créer les fichiers de base en particulier pour l'installation des antennes.

3. OPERATIONS PREVUES.

- le dénombrement exhaustif
- une enquête de type classique axée sur la fécondité et la mortalité
- une enquête socio-médicale axée sur les facteurs de non-fécondité.
- l'installation progressive des antennes pouvant servir de bases opérationnelles aux enquêtes spécifiques.

4. EVOLUTION du PROJET

- 4.1. - 1967 ETUDES DEMOGRAPHIQUES présentées par le Service Statistique
- 1967 - 1968 - 1969 JUMELAGE LOGISTIQUE et de COORDINATION avec le RECENSEMENT AGRICOLE par SONDAGE. Collaboration du Service Statistique et du Service de l'Economie Rurale
 - 1969 - 1970 RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE NATIONAL par REGION couvrant le Pays dans un délai maximum d'un an.

4.2. Il est apparu après étude théorique qu'un jumelage logistique des deux recensements réduisait les coûts propres à chaque opération d'environ 30 %.

Ce projet a permis la création d'un PROGRAMME des RECENSEMENTS et d'un budget spécifique.

La préparation de l'opération flash s'est heurtée à un appareil théorique trop lourd,

(création de commissions, de sous-commissions, etc..) et n'a pu avoir assez d'écho auprès de l'Administration.

Seules les villes ont toutes été recensées les unes après les autres en 24 heures.

L'opération pilote a montré que pour des raisons de techniques statistiques le jumelage n'était pas réalisable.

N.B. Le rapport de mission du Chef du bureau des Enquêtes et de la Démographie (ADDIS-ABABA -- Juin 1968) traite en détail du PROGRAMME de RECENSEMENT dans le cadre du JUMELAGE des opérations.

N.B. 2. Un document intitulé : UN DENOMBREMENT FLASH AU GABON. (Juillet 1969), précise la méthodologie préconisée dans ce type d'opération.

5. REMARQUES GENERALES SUR UN RECENSEMENT EXHAUSTIF

- nécessité d'un comptage toutes les décennies pour palier aux recensements administratifs étalés sur plusieurs années, et à objectifs non statistiques.
- nécessité de conserver à l'opération son caractère rigoureusement statistique.
- nécessité d'une préparation psychologique très poussée,
- nécessité d'une longue préparation technique
- nécessité de créer une base de sondage, et un fichier national des villages.

Présenter une base de travail pour les installations des antennes démographiques

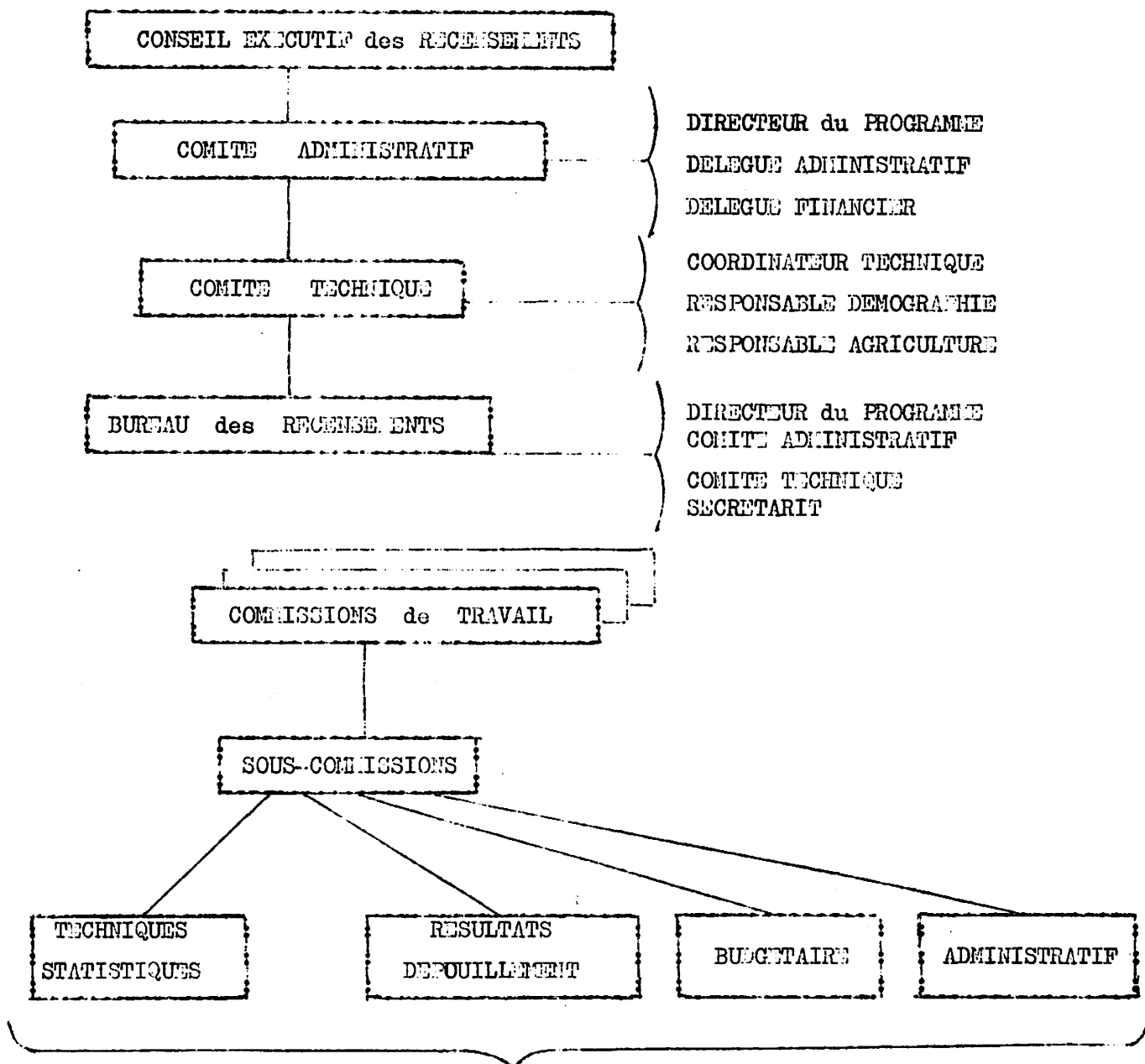
- nécessité de tenir compte des impératifs locaux (enquêtes du milieu en particulier)
- essais d'intégration avec les différentes administrations

N.B. Le document intitulé "L'EVOLUTION des ENQUETES DEMOGRAPHIQUES dans les PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE", et préparé par l'I.N.S.E.E. COOPERATION traite des opérations de collectes des données démographiques, et en particulier de la méthodologie recommandée basée sur des expériences pratiques.



II. STRUCTURES et DIMENSIONS du BUREAU des RECENSEMENTS

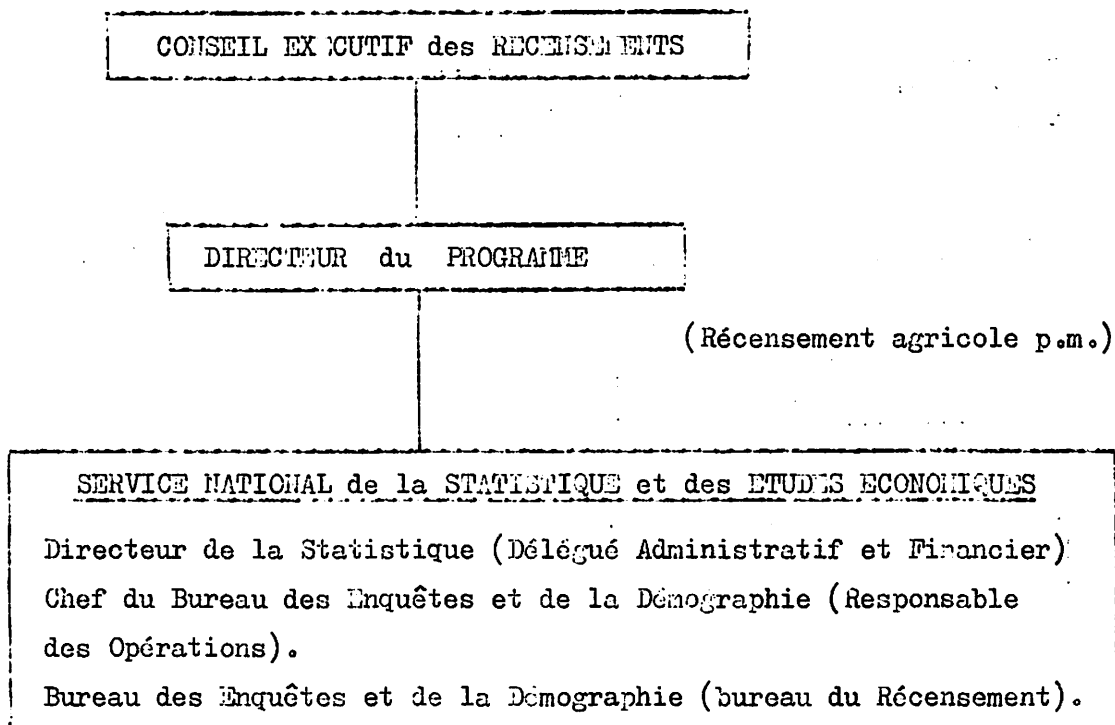
1. L'articulation prévue au niveau national, dans le cadre du jumelage était le suivant :



(ORGANIGRAMME REGIONAL. P.H.)

Cet appareil théoriquement complet est trop lourd et inefficace. Il bloque les actions et les interventions rapides, faits propres à de telles opérations et le Service Statistique dans de telles conditions perd toute son efficacité.

2. L'articulation actuelle pour le RECENSEMENT GENERAL de la POPULATION est le suivant :



2.1. Le CONSEIL EXECUTIF des RECENSEMENTS a été créée par décret présidentiel en Mars 1968. Ce décret proclamait en outre les années 1968 et 1969 " ANNEES des RECENSEMENTS ".

Après un second décret élargissant le CONSEIL les membres en sont les suivants:

les Ministres directement concernés, le Secrétaire Général du Gouvernement, le Commissaire au Plan, les 2 Comités (Administratif et Technique), les Directeurs respectifs de la Statistique et de l'Economie Rurale.

Ce Conseil qui est réuni deux fois a pour rôle essentiel de représenter le Gouvernement, d'intervenir auprès de celui-ci sur les décisions et options choisies, et de contrôler le déroulement des opérations.

2.2. Le DIRECTEUR du PROGRAMME est une personnalité de haut rang, responsable devant le CONSEIL de l'exécution des opérations. Il définit le rôle des délégués, administratif et financier, et du responsable. Il contrôle la gestion administrative, financière et technique de l'opération.

Il dispose de pouvoirs étendus et peut prendre toutes décisions qu'il juge appropriées en vue de la bonne réalisation du PROGRAMME tracé par le CONSEIL.

Un arrêté présidentiel précise en 10 articles les rôles et attributions du Directeur et des Responsables.

2.3. Le SERVICE NATIONAL de la STATISTIQUE et des ETUDES ECONOMIQUES est chargé de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du contrôle technique des opérations.

Il dispose de moyens spécifiques pour résoudre et intervenir sur tous les problèmes techniques.

3. ORGANISATION du RECENSEMENT

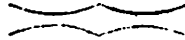
Compte tenu de l'organisation nationale ci-dessus définie l'ORGANISATION REGIONALE est ainsi conçue :

- Les autorités locales, PREFETS et SOUS-PREFETS, sont les Responsables régionaux. Ils sont informés par le Directeur du Programme et les techniciens responsables des objectifs du Gouvernement, des moyens à mettre en oeuvre et de la participation effective de l'administration locale. Elles doivent jouer un rôle capital dans la préparation psychologique de la population. L'aide de tous les responsables locaux (Députés, Maires, Secrétaires, Chefs de cantons et villages) est indispensable.
- Les techniciens du SERVICE STATISTIQUE ont pour tâche d'appliquer le processus d'organisation et d'exécution de l'opération, la vérification des documents de base (listing des unités de dénombrement), la préparation des moyens matériels, le découpage des unités de recensement, le recrutement, la formation et la mise en place des agents recenseurs.

- Le SERVICE STATISTIQUE dispose d'un ou plusieurs responsables régionaux et de responsables par unité de recensement qui sont des agents permanents du service.

- L'unité de dénombrement est le District (Sous-Préfecture) où intervient une équipe autonome (transport et finance).

- Chaque équipe est chargée des travaux prévus par les techniciens et déjà cités. De plus elle contrôle l'exécution du recensement en particulier sur le plan qualitatif. Elle travaille en liaison directe et permanente avec les autorités locales (SOUS-PRÉFET, Secrétaire de canton, Gendarmerie, etc...).



III. COUTS du RECENSEMENT

1. BUDGET PREVISIONNEL pour une OPERATION FLASH

1.1. PERSONNEL (45x1 mois, 5000x3 jours)	20.950.000
1.2. MATERIEL de TRANSPORT (1 VL, 10LR, 1HB)	14.100.000
1.3. LOCATION de MATERIEL et de LOCAUX	1.890.000
1.4. MATERIEL D'EQUIPEMENT et FOURNITURES	12.250.000
1.5. FRAIS de TRANSPORT (personnel et matériel)	6.825.000
1.6. IMPRIMES	2.050.000
1.7. EXPLOITATION MECANOGRAPHIQUE	5.755.000
1.8. ANALYSE et PUBLICATIONS	<u>1.180.000</u>
MONTANT TOTAL :	65.000.000

2. Le GOUVERNEMENT a inscrit 56.400.000 Frs sur le budget de développement 1969 pour la démographie. Ce n'est qu'après cette inscription qu'a été éliminée la solution d'un dénombrement flash.

Le RECENSEMENT a donc dû équilibrer son budget en fonction du montant mis à sa disposition.

3. BUDGET REEL du RECENSEMENT 1969 - 1970

1.1. PERSONNEL recruté pour l'opération	23.800.000
1.2. MATERIEL de TRANSPORT acheté	12.500.000
1.3. LOCATIONS diverses	1.000.000
1.4. MATERIEL : achat d'équipement	3.500.000
achat de fournitures	1.500.000
1.5. FRAIS D'EXPLOITATION du MATERIEL de TRANSPORT	12.500.000
1.6. IMPRIMES	<u>1.600.000</u>
<u>MONTANT au 31-12-1970</u>	<u>56.400.000</u>
1.7. EXPLOITATION MECANOGRAPHIQUE	<u>6.000.000</u>
MONTANT TOTAL :	62.400.000

4. Pour l'opération flash (paragraphe 1) les apports existants sont inclus : personnel, matériel, locaux et leur fonctionnement.

Le budget du RECENSEMENT (paragraphe 3) ne présente que l'apport extérieur et une opération du type de celle que le GABON réalise dans le cadre du PROGRAMME à un coût de revient de l'ordre de 150.000.000 Frs. sans tenir compte d'au moins une année d'analyse des résultats.

- apport existant	87,6 millions	58,4 %
- apport extérieur	62,4 millions	41,6 %

MONTANT TOTAL	:	150,0 millions	100,00 %
----------------------	---	----------------	----------

Dans ce budget, on ne tient compte que de la consommation réelle du matériel pendant les travaux. Il reste donc à estimer la valeur résiduelle de ce matériel.

5. Pour l'établissement des budgets à venir on préconisera la ventilation des dépenses suivantes :

- objet de la dépense
- nombre d'unités (éventuellement nombre de mois, et dépenses mensuelles)
- montant total
- budget existant
- budget demandé (inscription sur le budget local, demande d'aide extérieure)
- dépenses de consommation
- dépense matière.



4. CHOIX des SUJETS -- PREPARATION des TABLEAUX

1. Pour déterminer les sujets à retenir trois éléments essentiels entre en jeu :

- les besoins nationaux
- les recommandations internationales
- le type de la collecte choisie.

1.1. BESOINS NATIONAUX.

Les besoins nationaux sont en fait les objectifs de base du **RECENSEMENT** :

- renouvellement des données recueillies en 1960 - 1961 avec un maximum de critères comparables.
- fournir au Commissariat au Plan les données démographiques indispensables à la préparation du second plan quinquennal
- apporter les éléments indispensables pour mener à bien le fonctionnement des antennes démographiques
- créer une base de sondage pouvant être par la suite rapidement mise à jour.

1.2. RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

Les NATIONS-UNIES ont publié dans la série II, ETUDES STATISTIQUES (n° 44), un document intitulé :

PRINCIPES et RECOMMANDATIONS CONCERNANT le RECENSEMENT de POPULATION de 1970.

La comparabilité des résultats sur le plan international a une très grande importance et on doit en tenir compte

On doit donc étudier les recommandations de première priorité préconisées par les NATIONS-UNIES.

1.3. TYPE de la COLLECTE CHOISIE

On doit tenir compte dans le choix des sujets du niveau des agents recenseurs, du milieu recensé et de la méthode choisie pour recueillir les renseignements.

Il s'agit donc là d'arguments limitatifs sur le nombre de critères à retenir pour la collecte.

1.4. CONTRAINTES dans le CHOIX des SUJETS

Aux précédents paragraphes du chapitre (1.1., 1.2. et 1.3.) il faut ajouter les contraintes suivantes :

- le renseignement doit faire l'objet de questions simples, claires et sans ambiguïté
- le renseignement recueilli doit être codifié de façon simple et objective
- certains renseignements regroupés doivent permettre un premier contrôle de qualité.

2. SUJETS RETENUS

Les sujets retenus sont les suivants :

- identification géographique (Région, District, canton, village, chantier, quartier, collectivité)
- identification du ménage (numéro du ménage)
- identification de chaque individu recensé (noms, sexe, âge, ethnies, nationalité, lieu de naissance, lieu de résidence)
- critères de résidence, (présent, absent, temps de présence, temps d'absence, temps de résidence)
- critères d'activité (métier, activité présente)
- critères particuliers (poste de radio)

3. PREPARATION des TABLEAUX

Comme pour le choix des sujets, les tableaux sont préparés en tenant compte des nécessités et observations de tous les départements concernés.

Deux types de résultats sont demandés :

- en listings
- en tableaux.

3.1. LISTINGS DEMANDES

- Répartition de la population urbaine par ville
- Répartition de la population rurale par village
- Répartition de la population par chantier
- Répartition des collectivités urbaines
- Répartition des collectivités rurales.

3.2. TABLEAUX DEMANDES

- Répartition régionale des résidents par type de la population
- Répartition de la population rurale résidente selon la taille des villages
- Répartition des résidents par sexe, âge et type de population
- Répartition de la population par tranche d'âges et par sexe
- Répartition de la population résidente par tranche d'âges, par sexe et par groupe de nationalités.
- Répartition par District des Gabonais résidents (sexe et âge)
- Répartition régionale par type de population et groupe de nationalités.
- Répartition des résidents par ethnique, nationalité, type de population, sexe et groupe d'âges.
- Répartition régionale des résidents par ethnique et nationalité
- Répartition des ménages des Gabonais résidents selon l'ethnie et la taille des ménages.

- Répartition des résidents selon le lieu de naissance et la Région de résidence
- Répartition régionale par sexe des immigrants gabonais des autres régions et temps de résidence.
- Répartition des Gabonais résidents de 6 à 25 ans selon l'activité scolaire ou non et par sexe
- Répartition des gabonais et étrangers résidents par groupe d'activités, sexe et tranche d'âges
- Répartition des Gabonais et étrangers résidents par sexe et groupe d'âges selon le métier et l'activité déclarés
- Répartition de l'emploi des Gabonais et étrangers résidents par sexe
- Répartition des Gabonais et étrangers résidents par activité et sexe.

A l'intérieur de ces tableaux sont demandés des chiffres en valeur absolue, des répartition pour mille, des moyennes et des taux.



V. ETABLISSEMENT du QUESTIONNAIRE - TESTS.

De la qualité du questionnaire dépend en grande partie la qualité des résultats.

Les responsables doivent étudier

- la forme du questionnaire et sa présentation
- l'ordre des questions
- l'inscription des réponses
- la codification
- les instructions relatives au questionnaire.

1. TRAVAUX PREPARATOIRES

1.1. A partir des sujets choisis, l'élaboration du questionnaire doit tenir compte d'un certain nombre de contraintes.

On a vu (chapitre IV, paragraphe 1.4.) que les critères retenus permettaient de poser des questions et obtenir des réponses simples et codifiables sans difficulté, des réponses se recoupant pour effectuer une première série de contrôles.

1.2. Différents critères particuliers ont donc été étudiés dans une série de villages à partir de questionnaires roûcotés.

- numéros d'ordre des individus par ménage
- noms, prénoms et surnoms
- âges
- ethnies et nationalités
- lieu de naissance
- lieu où travaille, étudie ou reste l'individu recensé
- les temps de présence au lieu de travail, de résidence, ou de recensement (nombre de nuits passées au lieu du recensement la dernière semaine)
- les métiers et activités
- certains problèmes sur l'emploi ou l'éducation.

1.3. On a pu ainsi étudier :

- la formulation des questions
- la place des questions dans le questionnaire
- les erreurs d'interprétation
- les erreurs de relevés
- les biais introduits et les temps d'exécution selon les méthodes des relevés (rassemblement du village ou recensement case par case).
- l'emploi de la feuille de ménage et du cahier de relevés.

2. AMELIORATION du QUESTIONNAIRE

2.1. Le recensement de la capitale s'est effectué sur des cahiers de relevés.

Chaque double page permet l'enregistrement des renseignements recueillis sur 23 colonnes pour un maximum de 20 personnes.

Pour chaque colonne ou groupe de colonnes correspondant à un critère particulier, on a précisé la question, et fourni quelques instructions.

2.2. description du questionnaire.

Colonne 2. Inscrivez tous les noms, prénoms et surnoms de chaque personne.

Inscrivez toutes les personnes du ménage et demandez s'il n'y en a pas d'oubliés

Chaque ménage est dénombré dans l'ordre suivant : le Chef de ménage, l'épouse du Chef de ménage, leurs enfants, éventuellement, la 2ème épouse, leurs enfants etc..., amis.

Colonne 3. Inscrivez ici de quel sexe est la personne que vous recensez. Si c'est un homme ou un garçon mettez M, si c'est une femme ou une fille mettez F.

Colonne 4. Pour chaque personne : quel âge ?
Inscrivez directement la réponse
n'oubliez pas d'indiquer s'il s'agit de mois, d'années
ou de jours.

Colonnes 6 à 9. Pour chaque personne
Dans quel endroit reste habituellement chaque
personne ?
C'est le lieu où reste, travaille, où étudie habi-
tuellement la personne que vous recensez.

Colonnes 6 et 7. Vous inscrivez ici le nom du lieu (village,
ville, chantier) et du District où elle reste
habituellement.

Colonne 6. nom du village, ville ou chantier

Colonne 7. nom du District où se trouve ce village, ville ou
chantier

Colonne 8. demandez depuis combien de temps la personne reste
dans ce lieu, n'oubliez pas d'indiquer s'il s'agit de
nombre d'années

Colonne 9. Pour chaque personne de 6 ans et plus, demandez quel-
le activité elle exerce dans ce village, ville ou
chantier.

Colonne 10. Relevez dans cette colonne l'éthnie de chaque per-
sonne.
Attention n'inscrivez que le nom général, n'inscrivez
pas des noms de clans.

Colonne 11. Relevez dans cette colonne la nationalité de chaque
personne.
Il suffit d'écrire le nom du Pays. Exemple: Cameroun,
Côte d'Ivoire, France, etc...

Colonnes 12 à 14. Lieu de naissance
Où chaque personne est née ?
Vous devez inscrire les noms du village, du
District, de Région, où chaque personne est née.

Colonne 12. nom du village ou de la ville de naissance.

Colonne 13. nom du District de naissance

Colonne 14. nom de la Région de naissance ou du Pays pour les
étrangers.

Colonnes 15 à 17. Demandez pour chaque personne que vous recensez

Colonne 16. Si elle a dormi cette nuit là où vous recensez

Colonne 17. Depuis combien de temps elle vit là où vous la
recensez

Colonne 18. pour chaque personne de 6 ans et plus demandez quel-
le est son activité principale.

Colonne 19. Cette colonne est au tableau, pour la codification
de résidence (RP, RA, V ou annulation)

Colonnes 20 à 24. Pour chaque personne de 14 ans et plus, posez les
questions suivantes:

Colonne 20. 1° Qu'est-ce qui vous rapporte le plus d'argent
Exemple : salaire, commerce, vente du poisson, vente
de fruits, etc...

Colonne 21. 2° Est-ce que vous faites de l'agriculture ou de
l'élevage, Oui ou Non.

Colonne 22. 3° Est-ce que vous faites de la pêche. Oui ou Non

Colonne 23. 4° Est-ce que vous faites de la chasse. Oui ou Non

Colonne 24. 5° Est-ce que vous avez un poste de radio qui marche
bien. Oui ou Non.

Ce questionnaire s'est avéré trop lourd, mal étudié et a nécessité des contrôles spéciaux pour vérifier la valeur des renseignements relevés et pour les codifier. En fait il ne répondait pas aux impératifs choisis.

2.3. Une feuille de ménage a été préparée et testée lors du recensement pilote de la région de l'Estuaire (30.000 habitants environ), en collaboration avec des stagiaires L.T.S. du C.E.S.D.

Comprenant 20 colonnes, et sans instruction détaillée, elle a donné entière satisfaction et permis d'établir la feuille de ménage définitive utilisée dans le reste du Pays.

2.4. Feuille de ménage.

N.B. On a du établir un tableau de correspondance pour l'exploitation des données à partir des 3 documents utilisés pour le RECENSEMENT GENERAL.



VI. C A R T O G R A P H I E

1. L'utilité d'une couverture cartographique nationale précise et récente n'est pas à démontrer. L'emploi de cartes avec des mises à jour régulières se fait dans de multiples domaines.

Certains Pays sont retardés dans ce domaine par les frais qu'il faut engager et qui sont particulièrement élevés. On a relevé dans certains projets que ces frais représentaient plus de 10 % du total.

Le Gabon dispose d'une série de cartes au 1:200.000 qui ne sont pas à jour quant à l'implantation des villages.

En ce qui concerne le Gabon, il ne se pose pas de problème pour la définition des limites de zones de dénombrement, et aucun sondage aréolaire n'est prévu.

Dans la mesure où les listes de villages étaient correctement établies (ce sujet sera traité au chapitre 7.) les cartes schémas dressées par les antennes régionales agricoles étaient suffisantes.

Elles présentaient l'implantation des villages par canton par rapport à quelques données de base: routes, rivières, carrefours, limites administratives, etc...

Un modèle de ces cartes schéma est présente à la page suivante.

2. Par contre et comme partout ailleurs il ne peut être question d'effectuer des dénombrements corrects des villes si l'on ne dispose pas de cartes ou de plans cadastraux récents et mis à jour juste avant les opérations. Il est indispensable de connaître avec précision les délimitations des zones urbaines.

.../...



District de Franceville
Canton Ogooué-Lakeï

3. Cartographie en milieu urbain.

Le document de base est le plan cadastral de la ville.

Pour la capitale, on dispose en plus des schémas parcellaires d'une couverture aérienne photographique récente.

Le découpage de LIBREVILLE s'est effectué de la façon suivante:

3.1. Travail en salle.

- Création par le SERVICE du CADASTRE d'une carte sur laquelle étaient inscrits, les limites du périmètre urbain, les 5 zones du RECENSEMENT de 1964, les 40 sections cadastrales
- Délimitation sur les photos aériennes par le SERVICE du CADASTRE de 17 secteurs de recensement, et de la correspondance avec les schémas parcellaires.
- Report sur les schémas parcellaires des routes et pistes visibles sur les photos aériennes.
- Délimitation à vue sur les photos des îlots "à frontières naturelles" sur la base minimum de 20 à 30 habitations et report sur les schémas parcellaires.
- Comptage des habitations par îlot ainsi défini et report du nombre sur le schéma parcellaire correspondant.

3.2. Travail sur le terrain

- Vérifications des limites des secteurs et des îlots
- Correction des limites en fonction des accessibilités (rivières)
- Notes descriptives des limites
- Comptage des habitations une fois que chaque îlot est bien défini.

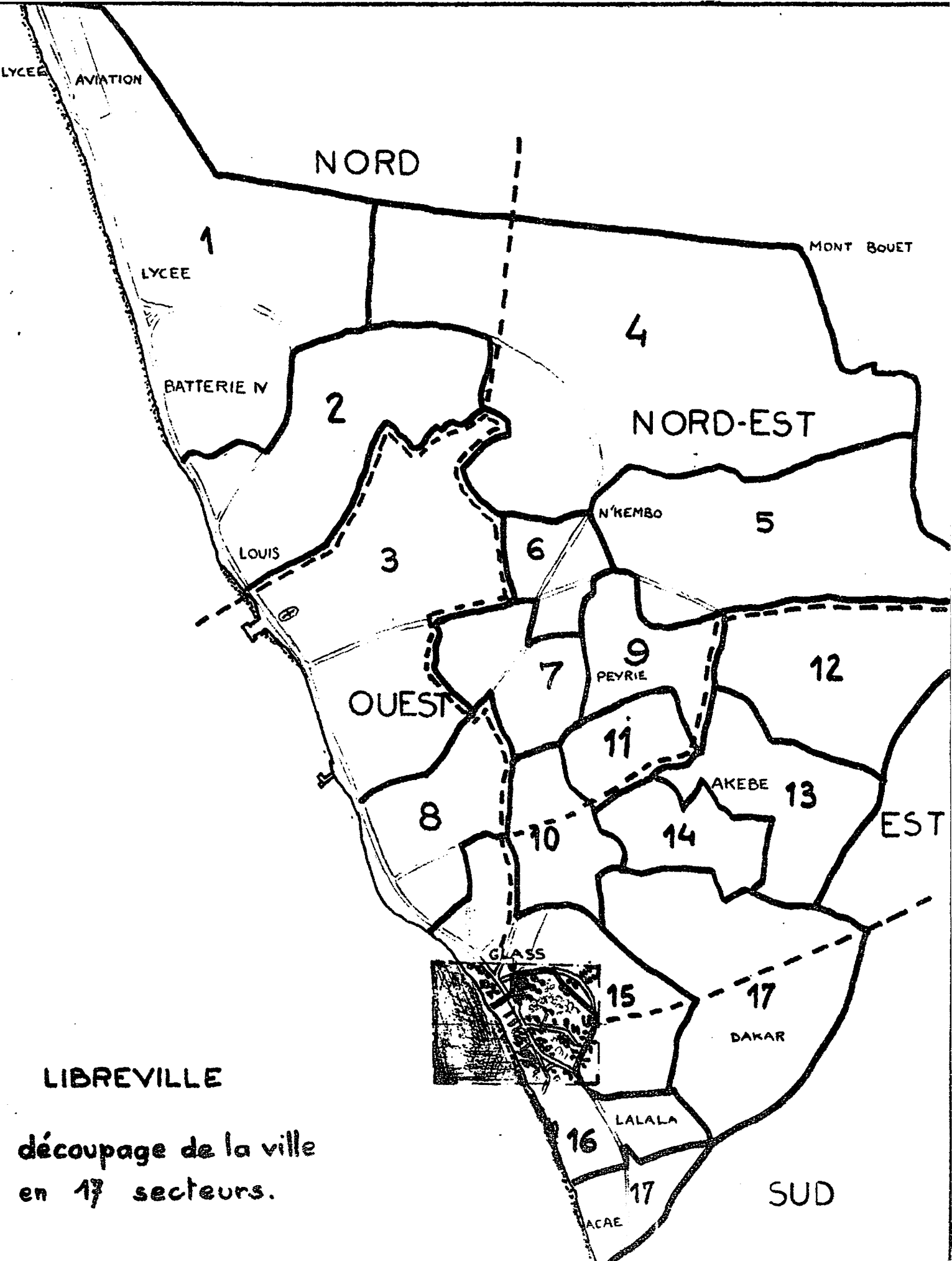
.../...

N.B. La ville est découpée en 17 secteurs et chaque secteur en autant d'ilôts qu'il y a de possibilités de delimitier des unités de l'ordre de 20 à 30 habitations. Chaque habitation indépendante et chaque appartement sont numérotés. (numéros du secteur, de l'ilôt, du logement) sur un imprimé punaisé à la porte d'entrée principale. L'ilôt défini correspond à la capacité de recensement d'un agent dans la journée.

3.3. Pour les autres villes on a disposé du plan cadastral sur lequel on a délimité des secteurs approximativement égaux en nombre de logement. Les ilôts ont ensuite été définis en fonction des limites naturelles sur le terrain.

4. Il est prévu pour le rapport final sur le recensement d'insérer des cartes illustrant certains résultats.



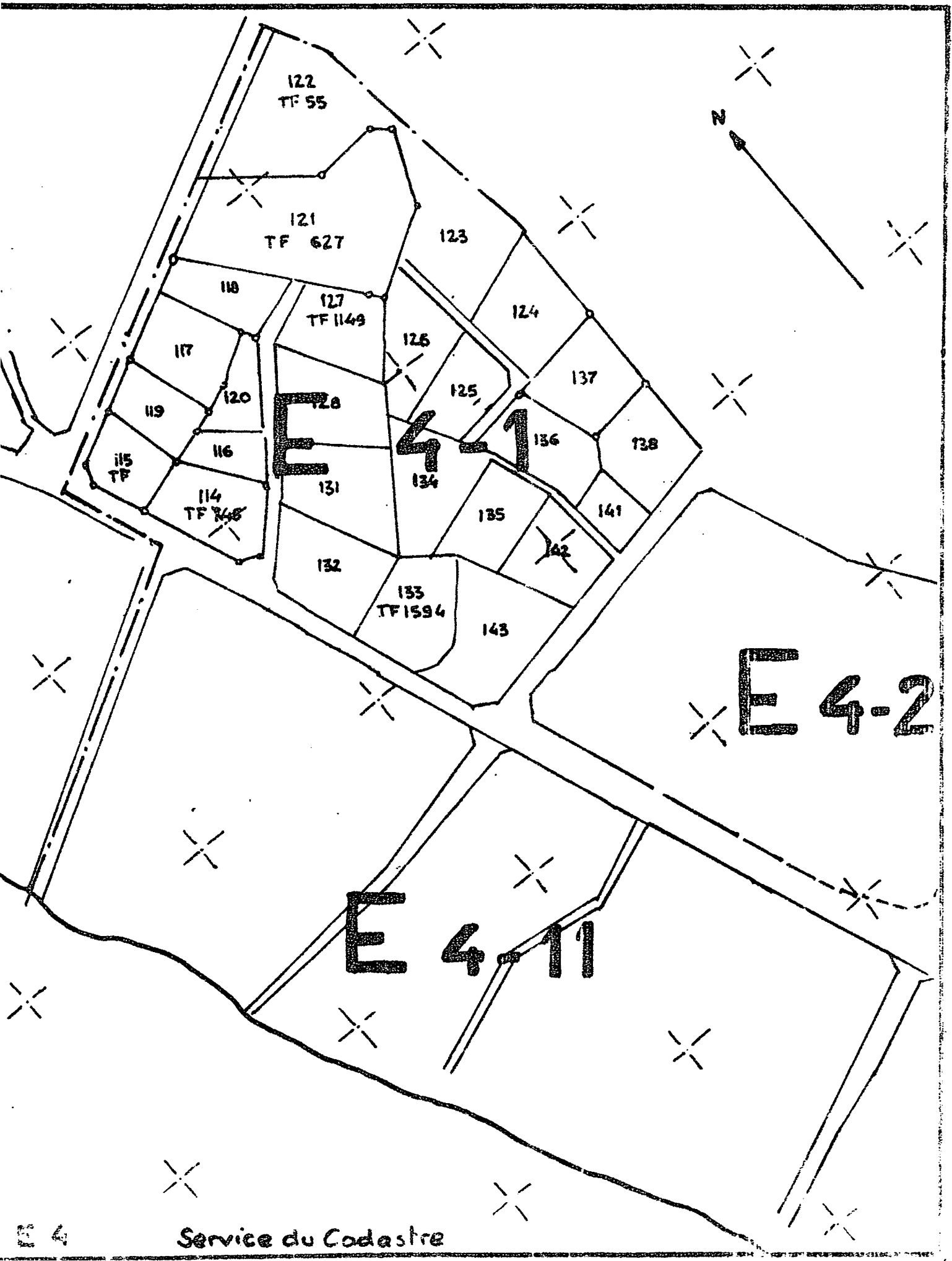


LIBREVILLE

découpage de la ville
en 17 secteurs.



I.G.N. 1968



122
TF 55

121
TF 627

123

118

127
TF 1149

124

117

126

137

119

120

128

125

136

138

115
TF

116

131

134

135

141

114
TF 748

142

132

133
TF 1594

143

E 4-2

E 4-1

VII. LISTES des LOCALITES. DELIMITATION des ZONES de RECENSEMENT
LISTES de CONTROLE

1. LISTES des LOCALITES.

Les antennes régionales agricoles ont pris en charge en 1968 l'établissement des listes des localités et les cartes-schémas de l'implantation des villages par canton.

Les missions préparatoires au RECENSEMENT proprement dit ont rapidement montré que ces listes ne pouvaient servir que de document de base pour l'établissement de listes à jour et correctes.

Les responsables régionaux doivent donc reprendre au niveau des Districts chacune des listes et des cartes-schémas pour les corriger, préciser l'ordre d'accrochage itinéraire par itinéraire, en indiquant les temps de transport et l'accessibilité (voiture, pirogue, à pied)

Une des grosses difficultés réside dans l'imprécision actuelle des localités selon que les regroupements administratifs sont effectifs ou non. L'exploitation dans la mesure du possible se fera par unité géographique éliminant ainsi les regroupements pas encore réalisés.

Ces documents seront importants pour la mise au point du FICHER des VILLAGES.

2. DELIMITATION des ZONES de RECENSEMENT.

Ce problème ne se pose pas au GABON. Les limites utilisés sont celles des circonscriptions administratives, pour les communes, des périmètres urbains, pour les autres villes des limites définies avec le concours des autorités locales.

Chaque responsable de zone doit dans les travaux préparatoires qu'il mène avec les autorités locales s'informer des zones susceptibles d'être habitées avec des campements de pêche, de chasse ou de culture, les campements pygmés.

Lors de la mise en place des agents recenseurs par les responsables, ces derniers s'informent sur l'implantation de ces campements, et lorsqu'ils sont habités y envoient des agents recenseurs.

Lors de la numérotation case par case, les agents recenseurs s'informent de l'existence de hameaux isolés par rapport au village proprement dit, ou de logements isolés par rapport à ce village.

3. LISTES de CONTROL.

Ces listes sont le résultat des investigations des responsables des zones de recensement mise à jour au fur et à mesure du déroulement de l'opération et permettent le contrôle des dossiers de village ou de chantier.



VIII. OPERATION PILOTE

L'opération pilote du RECENSEMENT en MILIEU URBAIN n'a pu se réaliser en ce qui concerne l'organisation générale. Seule la qualité des responsables des secteurs a permis un recensement correct de Libreville sans-opération-pilote. Par contre les enseignements que l'on en a tirés ont servi pour l'exécution du recensement des autres villes.

En ce qui concerne la population rurale et la population des chantiers, l'opération pilote réalisée sur une zone de 30.000 habitants environ a été intégrée dans le recensement. Les tests, et études préalables, ont permis la réalisation correcte de l'opération.

Cette opération pilote a permis de mettre au point :

- l'organisation régionale et les moyens logistiques à mettre en oeuvre.
- le recrutement et la formation des recenseurs.
- la préparation psychologique des populations
- les méthodes et fiches de contrôle du recensement.



IX. RECRUTEMENT. FORMATION INSTRUCTIONS.

1. RECRUTEMENT

Les facteurs pris en considération pour le recrutement concernent :

- le niveau des agents déterminé à l'avance dès l'établissement du questionnaire.
- les disponibilités en personnel

1.1. NIVEAU des AGENTS

Le questionnaire a été défini pour être utilisé par des agents du niveau du certificat d'étude. Le rapport entre les questions, les réponses et le recenseur a été testé.

1.2. DISPONIBILITES

Le recrutement d'agents disponibles en période scolaire ne peut suffir aux besoins (Recensement en 24 heures des villes -- Recensement simultané de tous les villages et chantiers d'un District (zone de dénombrement)).

On a donc fait appel aux élèves des classes du C.I.2. ou supérieures, en plus des candidats sans travail.

1.3. MODE de RECRUTEMENT

- ouverture d'une liste de volontaires n'allant plus à l'école et sans travail.
- recrutement des élèves volontaires dans les classes déjà citées.

2. FORMATION

La méthode utilisée pour la formation des agents recenseurs s'appuie sur celle employée au Gabon pour la formation des enquêteurs.

.../...

Cette méthode comporte deux phases essentielles.

- pourquoi le recensement, comment aborder les villages, contacts avec les Chefs de village, les Chefs de ménage, la population, les textes officiels.
- l'étude du questionnaire, le contrôle
- l'organisation, mise en place, ramassage des questionnaires, transports, salaires.

2.2. Une circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale

demandait aux chefs d'établissement d'enseignement secondaire et aux Directeurs d'école comportant un C.M.2. de la République Gabonaise d'apporter toute la collaboration désirable aux responsables du SERVICE NATIONAL de la STATISTIQUE, en vue de la préparation et de la réalisation du RECENSEMENT.

Pour LIBREVILLE par exemple environ 1200 élèves représentant 90 classes de 22 établissements ont été formés en 14 jours, pendant les heures de cours d'instruction civique ou en dehors des heures de cours.

2.3. Dans le cadre de la formation on peut citer également les répétitions de mise en place dans les villes avec reconnaissance par chaque agent de son îlot de recensement.

3. INSTRUCTIONS

3.1. RECENSEMENT.

Compte tenu de la formation excessivement rapide des agents recenseurs, seules des notes ronéotés et explicatives du questionnaire ont été distribuées.

Par contre différents documents ont été faits pour les responsables des zones de recensement.

3.2. DEPOUILLEMENT

Différents documents ont été proposés en vue d'un dépouillement manuel provisoire pour Libreville.

3.3. Codification - Fiches de marques optiques

Comme pour le dépouillement : instructions particulières à la codification et la mise sur fiche de marques optiques

3.4. EXPLOITATION MECANOGRAPHIQUE du RECENSEMENT

Les instructions d'exploitation font l'objet d'un document intitulé :

RECENSEMENT GENERAL de la POPULATION - 1969 - 1970 - EXPLOITATION
MECANOGRAPHIQUE 1132/360.



X. METHODE du RECENSEMENT

1. ELABORATION

En 1967, le SERVICE NATIONAL de la STATISTIQUE mettait au point les grandes lignes d'un projet comportant un RECENSEMENT GENERAL de la POPULATION.

Parmi les facteurs qui ont guidé la préparation de ce projet on retiendra ceux-ci.

- le recensement doit servir de base à l'implantation des observatoires démographiques.
- le recensement doit servir de base de sondage à deux enquêtes axées sur la fécondité et les mouvements naturels de la population.
- l'ensemble des 3 opérations (recensement et deux enquêtes) et des observatoires s'inscrivant sur une période de dix ans, il y a nécessité d'intégrer au maximum dans ce programme les différentes administrations tant dans la préparation que dans l'exécution.
- nécessité de créer une organisation spécifique mais sous la direction technique du Service Statistique.
- les possibilités de financement (budget local, aide extérieure)

2. TEXTES OFFICIELS

Le Président de la République et le Gouvernement attachant une importance capitale au recensement ont pris les mesures suivantes :

- un décret proclamant les années 1968 et 1969, années des recensements, recommandait à tous l'aboutissement de l'opération, et créait un Conseil Exécutif.

- un arrêté portant création d'un Comité Administratif
- un décret élargissant la composition du Conseil Exécutif
- l'inscription au budget de développement 1969 de 80 millions de Francs pour les recensements démographique et agricole
- l'envoi de demandes de financement à différents organismes (aide multilatérale) et Pays (aide bilatérale)
- notification aux autorités régionales pour l'exécution du recensement.

On citera également la diffusion de tous les compte-rendus des réunions officielles, des notes techniques, du document de présentation du budget, de circulaires concernant tel ou tel département, et enfin les arrêtés préfectoraux ou municipaux définissant les modalités d'exécution du recensement dans les régions ou les villes, (report des offices religieux et des manifestations sportives).

3. INFORMATION des AUTORITES

L'ensemble du programme, comme chaque texte, a fait l'objet de notes de présentation et d'explications verbales.

Le Gouvernement est informé du déroulement de l'opération soit par le CONSEIL EXECUTIF, soit par le DIRECTEUR du Programme.

Le COMITE ADMINISTRATIF avait entre autre pour mission d'informer sur place les autorités régionales.

Le COMITE TECHNIQUE avait également dans ses attributions l'information des autorités régionales.

Les textes officiels et circulaires. (P.H.)

.../...

4. PREPARATION PSYCHOLOGIQUE de la POPULATION

4.1. Préparation au niveau National :

Utilisation intensive de la radiodiffusion et télévision et communiqués dans la presse.

Identification des véhicules marqués RECENSEMENT de la POPULATION - ENQUETES STATISTIQUES.

4.2. Préparation au niveau Régional.

Organisation de réunions d'information avec la participation des autorités et notables.

(administration générale, autres administrations, enseignement, santé, police, gendarmerie, chefs de canton.)

4.3. PREPARATION PSYCHOLOGIQUE pour le RECENSEMENT de la CAPITALE

Un programme complet d'information a été exécuté : radio, télévision, presse, affichage, largage, etc...

Radio : diffusion des avis et communiqués, émissions propres au recensement avec indicatif musical : **interview** des responsables, courrier des auditeurs, dialogues en questions et réponses

Télévision : diffusion des avis et communiqués table ronde sur l'opération, films présentant le déroulement de l'opération (un enquêteur chez l'habitant)

Presse : diffusion des avis et communiqués, notes d'information

Affichage : Une affiche a été apposée dans tous les lieux publics officiels et privés ainsi que l'arrêté municipal.

Largage : un avion a largué des tracts autour des centres commerciaux la veille du recensement.

En cours d'opération, la population a été informée du déroulement de l'opération. C'est ainsi qu'au bulletin du soir, elle savait que 98 % de la population de Libreville était recensés.

5. METHODE de TRAVAIL d'une EQUIPE de ZONE.

5.1. Composition d'une équipe. Equipement.

Un ou deux responsables (agent du Service Statistique)

Mise à la disposition d'une ou deux Land-Rover avec chauffeur et d'un Zodiac- 3 - 40 CV avec pilote selon les zones recensés.

Matériel de campement, réserve d'imprimés, bics, craie, etc...

Caisse d'avance pour le paiement des agents recenseurs.

Stock de rations alimentaires pour les agents recenseurs et de carburant pour l'utilisation de véhicules supplémentaires dans la zone.

Dossier de zone comportant : listes des villages, cartes, fiche de zone (nombre de fonctionnaires, d'élèves, de véhicules, etc...)

Instructions aux Chefs de zone et recenseurs.

5.2. METHODE EMPLOYEE

- avertir à l'avance les autorités^{de}/la date d'arrivée de l'équipe.
- contact avec l'autorité supérieure locale
- préparation d'une réunion d'information pour tous les responsables locaux
- séances de travail concernant le contrôle des listes de village, le recrutement des agents, les moyens de transport à mettre en oeuvre, le planning d'exécution du recensement, les convocations aux chefs de village
- formation et selection des agents
- répartition des agents sur le terrain
- contrôle en cours d'opération

PROGRAMME DES RECENSEMENTS

DECRET N° 150/PR DU 13 MARS 1968

ATTENTION

1er JUIN

RECENSEMENT DE

LIBREVILLE

PRETEZ ATTENTION AUX AVIS ET COMMUNIQUES

DE LA PRESSE ET DE LA RADIO

CONFORMEZ-VOUS AUX PRESCRIPTIONS DE

L'ARRETE MUNICIPAL

CONCERNANT CETTE OPÉRATION.

La Direction du Programme,

- contrôle au ramassage des documents
- paiement des agents
- classement et vérification des dossiers de village et de quartier.

EQUIPE de ZONE - COULE

1 Responsable de zone

1 adjoint

N.B. Il y a alternance de responsabilités aux changements de zones.

1 STATION-WAGON
1 chauffeur

1 PICK-UP
1 chauffeur

1 HORS-BORD
1 pilote

N.B. Le Responsable de zone commande son adjoint et les chauffeurs.

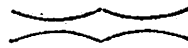
Documents véhicule : note sur l'entretien, note sur l'utilisation du carnet de bord, note sur l'emploi du véhicule, carnet de bord, carte grise, carte d'assurance, vignette, certificat de réglage de phares, feuilles d'accident, autorisation de circuler pour le chauffeur.

OUTILLAGE VEHICULE : lot de bord (crique, manivelle, clés, marteau, demonte-pneus, dissolution, rustine, 2 jerricans, 1 fût (P.U.), 1 câble, bidons huile moteur et huile de frein, jeu d'ampoules, cadenas pour les coffres, tuyau, chiffon, éponge).

Equipement hors-bord : ancre, drisse, fusées d'alarme et lance fusée, phare, gilets de sauvetage, bouées de sauvetage, outillage et pièces de rechange, huile, graisse, mélange.

.../...

Matériel d'équipe : filtre à eau, jerrican eau potable, jerrican pétrole, matériel de cuisine, vaisselle, pharmacie, lampes tempêtes, pelle, pioche, hache, matchette, lits picot, moustiquaires, couvertures, lampes torche, imperméable, cantine matériel, cantine documents.



XI. TRAITEMENT ELECTRONIQUE des DONNEES

P.M.

Document :

RECENSEMENT GENERAL de la POPULATION. 1969 - 1970

EXPLOITATION MECANOGRAPHIQUE 1132/360.



XII. VALIDITE de l'OPERATION. CRITIQUES. CONCLUSIONS

1. VALIDITE de l'OPERATION

L'importance des résultats du recensement et leur influence sur les programmes de développement économique et social font qu'il est indispensable pour être à même de les utiliser efficacement de déterminer le degré de précision des renseignements qu'ils contiennent.

1.1. Erreurs de dénombrement

Plusieurs types d'omissions sont à se retenir :

- personne non déclarée malgré l'interrogatoire
- logement clos et pour lequel l'agent recenseur ne peut obtenir par les voisins les raisons de l'absence et la composition du ménage
- campements occupés qui n'ont pas été signalés par les autorités locales et les chefs de village
- Certains groupes de pygmés.

Pour le double comptage, on notera l'enregistrement d'individus déterminés comme résidents absents parce que le temps d'absence a été mal indiqué et qui seront recensés ailleurs comme résidents.

On doit noter également que certains ménages qui sont arrivés depuis très peu de temps dans un lieu déterminé pour y habiter définitivement et qui n'ayant pas encore de logement vivent avec un autre ménage, peuvent être enregistrés comme visiteurs et ne pas avoir été enregistrés à leur ancien domicile comme résidents absents.

Toutes ces erreurs altèrent les résultats quantitatifs.

1.2. Erreurs de déclarations.

On retiendra :

- les déclarations délibérément ou involontairement erronées
- les déclarations mal enregistrées par le recenseur

Il faut aussi citer dans le cas de ménages entiers absents l'impossibilité d'avoir l'ensemble des renseignements prévus ou leur enregistrement inexact.

1.3. Erreurs de codification.

Compte-tenu de la méthode utilisée, c'est-à-dire transcription des données de la feuille de ménage sur une fiche de marques optiques, on retiendra les erreurs suivantes :

- oubli de codification d'un individu
- double codification du même individu
- erreur de transcription des données
- erreur d'interprétation des codes.

1.4. Contrôles du recensement

Certaines procédures techniques ont été appliquées pour réduire au maximum les erreurs.

- tests nombreux pour l'établissement du questionnaire
- vérifications et corrections sur place par les Chefs de zone
- contrôle de vraisemblance sur les questionnaires permettant de corriger ces contradictions patentes ou de compléter des renseignements omis.
- vérification de la qualité du codage.

1.5. Ces différentes procédures permettent une première évaluation de la fiabilité des données du recensement et sur le plan quantitatif on peut avancer une estimation d'erreur qui serait de l'ordre d'1,5%.

1.6. Méthodes d'évaluation.

- 55 -

Les objectifs fondamentaux d'un programme d'évaluation complet sont les suivants :

- déterminer le degré d'exactitude des résultats du recensement au regard de leur portée et de leur nature
- indiquer aux destinataires des données les limites des résultats et, si possible, corriger certaines des erreurs commises
- déterminer les causes d'erreurs et les caractéristiques des logements, ménages et personnes en cause.

L'enquête de contrôle postcensitaire par sondage apparaît comme la méthode la plus efficace. On répète le recensement dans des conditions optimales de précisions.

Cette enquête est prévue dans le projet d'études démographiques mais dans le cas où des crédits seraient débloqués, elle interviendrait tardivement après la fin du recensement pour fournir le maximum de précision permettant de la contrôler. Elle n'en resterait pas moins très valable.

A cette enquête on préférera dans le contexte du Gabon, l'installation progressive des antennes démographiques qui permettront entre autre d'estimer d'ici quelques années la qualité du recensement 1969 - 1970

Cependant dès à présent on peut effectuer une approche du degré de qualité par comparaison avec le recensement de 1960 et 1961 et de son enquête démographique, ainsi qu'avec d'autres sources statistiques (par exemple quelques recensements administratifs régionaux récents).

Il n'est pas possible d'utiliser les registres d'état-civil, l'enregistrement des naissances et des décès ne dépassant pas 10 % de la réalité dans la majorité des centres d'état-civil.

.../...

Lorsque le traitement électronique des données sera terminé, la partie essentielle de l'étude consistera dans l'analyse critique de la concordance interne des résultats et à vérifier s'ils sont conformes avec les résultats hypothétiques calculés sur la base des opérations depuis 1960.

Equation de concordance (P.N.)

2. C R I T I Q U E S

2.1. De l'ensemble du projet

Sur le plan théorique l'installation d'observatoires des faits démographiques basés sur un dénombrement exhaustif apparaît comme une solution optimale pour déboucher sur un état-civil efficace et fournir périodiquement des données démographiques.

Sur le plan pratique, peu de gouvernements peuvent prendre en charge un tel programme. Une aide extérieure est obligatoire.

Le Gouvernement Gabonais conscient de l'importance d'une telle réalisation a inscrit sur son budget de développement près de 60 millions de francs, confiant (et après consultation) qu'un effort aussi important de sa part serait soutenu par l'aide extérieure.

A l'exception d'une participation imprévue du P.A.M. le Gabon a supporté seul l'opération.

Sur le plan budget, il n'est possible de connaître à l'avance le montant qui sera inscrit.

L'organisation spécialement créée pour le recensement n'a pas eu le rôle qu'elle aurait du avoir.

Le jumelage logistique des opérations avec le recensement agricole par sondage apparaissait comme une solution avantageuse financièrement. (abaissement de 30 % environ des coûts). Malheureusement les techniques imposées par la suite ne pouvaient s'accorder.

Le dénombrement flash du Pays tel qu'il était envisagé n'a pu se réaliser, les techniciens n'ayant pu soulever suffisamment l'intérêt de certaines administrations.

Compte-rendu de ce qui précède, il est certain que l'effort demandé aux techniciens pour modifier et adapter au fil des mois une méthodologie acceptable pour une opération au niveau national est trop important par rapport au personnel qualifié dont ils disposent. C'est ainsi que l'organisation et la gestion de l'opération n'ont pas donné entière satisfaction.

2.2. De l'exécution du recensement

Le choix des responsables de zone a dû se porter sur des agents ayant participé à de nombreuses opérations statistiques depuis 10 ans en temps qu'enquêteur ou contrôleur.

Dans la plus part des cas ils n'ont pu accomplir leur mission sans un soutien constant des responsables régionaux et nationaux et ceci à considérablement ralenti la cadence du recensement.

Certaines lenteurs administratives ont créées des difficultés en matière de paiement des agents recrutés sur place.

Les difficultés de pénétration dans certaines zones et le manque de moyen dans certains cas ont également freiné l'opération.

L'absence pendant six mois du responsable de l'opération à encore accru la lenteur d'exécution du recensement.

En ce qui concerne la transcription des renseignements recueillis sur les fiches de marques optiques, l'absence de responsables qualifiés doublera les temps de codification.

.../...

3. CONCLUSIONS

Il est certain que le programme d'études démographiques lancé par le SERVICE NATIONAL de la STATISTIQUE correspond aux besoins du Pays.

Sa réalisation est particulièrement difficile du fait de l'incertitude des moyens mis à disposition.

- donc de l'attente dans le choix des méthodes - et du manque crucial de cadres moyens.

Le Gabon aura terminé son recensement avec un an de retard par rapport au planning prévu, mais l'opération aura été correctement exécutée.

La seconde partie du Programme - implantation des observatoires - subit les conséquences des formes de réalisation du recensement et du financement. Une seule antenne pourra être installée en 1970 et sera entièrement supportée par le SERVICE NATIONAL de la STATISTIQUE. Il faut reconnaître que cette antenne sera la base idéale pour expérimenter et effectuer les recherches nécessaires dans les domaines démographiques intéressant particulièrement le Gabon : relevé des naissances et des décès, observation des mouvements de population, opérations pilote d'études axées sur la fécondité et en particulier d'études socio-médicales.

On regrettera que le programme d'études démographiques du Gabon qui avait soulevé tant d'intérêt en 1968 à Addis-Abeba et autorise tant d'espoirs pour le Pays, n'ait reçu encore aucun écho deux ans après. Sans doute un projet régional soulèvera-t-il plus l'intérêt des organismes susceptibles d'apporter leur concours technique et financier.

Juin 1970

PROGRAMME des RECENSEMENTS

SERVICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

CONFIDENTIEL

**RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION
1969**

FEUILLE DE MENAGE

Nom du Village (ou du chantier) : _____

Nom du Canton (ou de la Ville) : _____

Nom du District : _____

Nom de la Région : _____



